



DU 11 DÉCEMBRE 2025 AU 13 JANVIER 2026



## Chiffre à la une

2,3 à 3 Mds€ par an,...

...c'est le montant issu des **recettes des péages autoroutiers** qui devrait être redirigé vers la **modernisation des infrastructures de transport en France** (ferroviaires, fluviaux et des transports collectifs) après l'expiration des concessions actuelles (2031-2036), selon le **projet de loi-cadre sur les transports** qui sera présenté en Conseil des ministres début février 2026.

Ce texte, inspiré des travaux de la **conférence Ambition France Transports**, vise à combler la " *dette grise* " (retards d'investissement) et à **porter le budget annuel dédié à la régénération du réseau ferroviaire à 4,5 Mds€ d'ici 2028**, contre 3 Mds€ actuellement.

Le projet entend aussi **renforcer le rôle de la Société des Grands Projets (SGP)** comme opérateur de référence pour les **Services**

> [Le Figaro – 6/01/26 - www.banquedesterritoires.fr](#) – [Les Echos – www.lemoniteur.fr](#) - 12/01/26

**Express Régionaux Métropolitains (SERM)**, tout en indexant les tarifs des transports en commun sur l'inflation (sauf dérogation locale).

Enfin, il encourage les **Partenariats Public-Privé (PPP)** et l'**ouverture aux financements privés** pour accélérer les chantiers, tout en intégrant des **mesures de simplification** (enquêtes publiques, aménagements cyclables) et en mobilisant des **Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)** pour soutenir le ferroviaire.

L'objectif est de passer d'une situation de sous-investissement chronique à une logique vertueuse de financement pérenne, malgré les tensions politiques et les négociations en cours avec les concessionnaires autoroutiers.

## SOCIAL - FORMATION & ATTRACTIVITÉ

**Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026**, adopté le 9 décembre 2025 par l'Assemblée nationale, **suspend la réforme des retraites jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2028**. Le texte maintient également l'**exonération des cotisations sociales salariales pour les apprentis**, initialement prévue pour suppression, et étend à toutes les entreprises la **déduction forfaitaire des cotisations patronales sur les heures supplémentaires** (0,50 € par heure). Enfin, **il durcit les sanctions contre le travail dissimulé** (majoration des cotisations sociales de 25 % à 35 %, et de 40 % à 50 % pour les mineurs), instaure un malus pour les entreprises de plus de 300 salariés ne favorisant pas l'**emploi des seniors**, relève le forfait social de 30 à 40 % sur les **indemnités de rupture conventionnelle**, et crée **un congé supplémentaire de naissance d'un ou deux mois à partir de 2026**. Le texte doit encore être examiné par le Sénat avant son adoption définitive.

> [www.lemoniteur.fr – 11/12/25](#)

**Dans le BTP, le nombre de contrats d'apprentissage financés par Constructys a chuté de 3,15 % sur un an**. Tous secteurs confondus, à fin septembre 2025, **le nombre d'apprentis a reculé de 4,1 %**, selon le service des statistiques du ministère du Travail, **la Dares**. Dans la construction, la baisse touche particulièrement les entreprises de plus de 250 salariés (-7 %) et les TPE (-4,1 %), plus sensibles à la conjoncture économique et au reste à charge accru, tandis que les PME parviennent globalement à maintenir leur niveau d'engagement en faveur de l'apprentissage. Face à la baisse de la natalité et aux départs massifs en retraite, le BTP risque de subir un choc démographique, aggravé par la concurrence des autres secteurs et le recul actuel de l'activité. Pour préparer l'avenir et répondre aux grands projets à venir, **Christophe Possémé, Président de Constructys** juge urgent de renforcer les effectifs et d'améliorer l'attractivité des métiers du bâtiment. Il place donc l'apprentissage au centre de la stratégie 2026-2028 de l'opérateur de compétences du secteur pour attirer et fidéliser les jeunes, en leur proposant des parcours professionnels valorisants et des perspectives d'évolution concrètes.

> [www.lemoniteur.fr – 25/12/25](#)

# RÉSEAUX & INFRASTRUCTURES

Dans [un rapport consacré aux réseaux électriques intelligents](#), la **Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)** salue les progrès significatifs réalisés par les gestionnaires de réseaux français (RTE et Enedis) en matière de **numérisation et d'optimisation des infrastructures**, les plaçant en bonne position par rapport à leurs homologues européens. **Grâce aux smart grids, des économies majeures ont été générées** (1,8 Md€ évités grâce à la modulation de la production renouvelable, 1,7 Md€ d'économies via le compteur Linky entre 2017 et 2024), et **des capacités supplémentaires ont été libérées** (18 GW sans nouveaux travaux). Cependant, la CRE relève des défis persistants : bien que les raccordements flexibles (15 parcs EnR en 2024 contre 5 en 2023) et les solutions anticipées (630 projets photovoltaïques raccordés en 2024, réduisant les délais de 5 à 1 an) progressent, leur généralisation reste insuffisante, notamment pour les consommateurs (recharge électrique, industriels) et les **capacités de stockages (2,8 GW en file d'attente optimisée)**. La CRE appelle à **assouplir les plafonds de modulation de puissance** (actuellement limités à 30 %), à **accélérer les appels d'offres pour les flexibilités locales** (effacement, stockage, pilotage dynamique), et à **améliorer l'exploitation des données** (open data, maintenance prédictive) pour renforcer la résilience et l'efficacité du système. Enfin, elle souligne la nécessité de **diversifier les leviers de flexibilité** (au-delà des écrètements EnR) pour accompagner la transition énergétique et atteindre les objectifs 2030-2050.

Consultez le [Rapport de la CRE](#) (source : <https://www.cre.fr>)

> [www.actu-environnement.com](#) – 8/01/26 - [www.plein-soleil.info](#) – 7/01/26 - [www.pv-magazine.fr](#) – 6/01/26

**PACA** - Pour répondre à la croissance des **besoins en électricité liés à l'électrification et à l'implantation de data centers dans la région marseillaise** (5<sup>ème</sup> hub mondial de transit de données), la **Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)** a validé le 19 décembre 2025 les travaux proposés par RTE pour la zone "**Plan de Campagne**" (entre Marseille et Aix-en-Provence). Ce projet prévoit la **construction anticipée et mutualisée d'ouvrages pour créer 550 MW de capacité supplémentaire**, en 2 phases : 320 MW disponibles dès 2030 et 230 MW en 2032, afin d'accueillir les 380 MW déjà demandés par des acteurs du numérique. Le coût total des travaux est estimé à 72,7 M€, avec une quote-part des coûts de raccordements de 92 500 €/MW pour les clients. Bien que la zone soit "*actuellement fortement contrainte*" d'un point de vue électrique (déficits ponctuels d'offre), les travaux dépendront de la signature des contrats de raccordement et des montées en charge contractualisées par les clients. "*En cas de décalage de ces travaux, pour des raisons d'exploitation du réseau, des offres avec flexibilité devront être adressées aux projets souhaitant se raccorder dans la zone de "Plan de Campagne"*", précise la CRE.

> [www.actu-environnement.com](#) – 12/01/26

**Hauts-de-France** – Les travaux de **création de deux doubles liaisons électriques aériennes à 225 000 volts**, l'une reliant Grande-Synthe à Venus et l'autre Venus à Westhouck, ainsi que ceux d'une double liaison sous-marine et souterraine à 225 000 volts entre le poste électrique en mer Jean Bart et le poste terrestre Venus, ont été **Déclarés d'Utilité Publique (DUP) par arrêtés**. Ces infrastructures, essentielles pour le **raccordement du parc éolien en mer au large de Dunkerque**, concernent les communes de Dunkerque et Loon-Plage (Nord), ainsi que le domaine public maritime et le Grand Port Maritime de Dunkerque.

> [Le Moniteur](#) – 9/01/26

Dans un communiqué de presse du 18 décembre dernier, la **Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)** s'oppose fermement au projet gouvernemental de **faire des départements les "chefs de file des réseaux de proximité"** (électricité, gaz, eau, numérique). Elle estime que cette réforme, intégrée au nouvel acte de décentralisation prévu avant les municipales de mars 2026, risque de créer des fractures territoriales et de remettre en cause une organisation efficace. Pour la FNCCR, **ces compétences doivent rester entre les mains des communes et intercommunalités**, qui, via les syndicats d'énergie et d'eau, garantissent proximité, solidarité et efficacité opérationnelle, tout en jouant un rôle clé dans la résilience des infrastructures face aux défis climatiques et la transition écologique. La fédération demande donc au gouvernement de maintenir le statu quo, préservant ainsi les moyens d'action et les recettes des syndicats spécialisés, essentiels pour financer les investissements nécessaires et éviter une dégradation des services publics locaux.

Consultez le [communiqué de presse](#) (source : <https://www.fnccr.asso.fr>)

> [basseurs-outremer.com](#) - 26/12/25

**La fermeture progressive des réseaux 2G et 3G en France**, programmée par Orange (à partir de mars 2026), Bouygues Telecom et SFR (à partir de novembre-décembre 2026), **puis définitivement en 2028 pour la 3G, suscite des inquiétudes chez les collectivités**. Bien que les opérateurs justifient cette migration par des enjeux de sécurité, d'efficacité énergétique et de libération de fréquences pour la 4G/5G, **les élus dénoncent les coûts élevés** engendrés par le remplacement des équipements publics encore fonctionnels (compteurs, ascenseurs, télérègle), estimés à plusieurs centaines de milliers d'euros pour certaines collectivités. Malgré 5,6 millions de cartes SIM encore actives (dont 53 % pour des usages industriels), aucune aide financière n'est prévue, les opérateurs renvoyant la responsabilité aux fournisseurs de solutions connectées. **Les collectivités craignent aussi des trous de couverture**, malgré les assurances des opérateurs sur une transition fluide vers la 4G. **Un premier bilan** sera tiré après les **fermetures des réseaux programmées dans le Sud-Ouest en 2026**.

> [www.banquedesterritoires.fr](#) – 16/12/25

Dans le secteur du numérique, **les opérateurs Orange, Bouygues Telecom et SFR annoncent la généralisation d'un module d'e-intervention** pour limiter les débranchements intempestifs de la fibre, une avancée technique saluée mais **jugée insuffisante par l'Avicca et les collectivités**, qui réclament **une proposition de loi sur la qualité des raccordements**. Bloquée par le gouvernement malgré son adoption à l'unanimité au Sénat, cette loi vise à **encadrer la sous-traitance en cascade et les dérives des raccordements**, sources de mauvaise qualité et d'accidents professionnels en hausse dans le secteur. Les parlementaires dénoncent un "*dénie de réalité*" et appellent à un débat public urgent.

> [www.banquedesterritoires.fr](#) – 11/12/25

**Espagne**. Le 30 décembre 2025, le **ministère de la Transition écologique et du Défi démographique espagnol** a annoncé **un soutien de 818,3 M€ pour 126 projets de stockage d'énergie**, financés par le **Fonds européen de développement régional**. Ces projets, répartis entre stockage hybride (69), batteries autonomes (39), stockage thermique (15) et pompage (3), ajouteront **2,2 GW de puissance et 9,4 GWh de capacité supplémentaire**, renforçant la flexibilité du réseau et l'intégration des énergies renouvelables. Les travaux, à achever avant fin 2029, concernent principalement l'Andalousie (31 projets), la Communauté valencienne (15) et la Galice (11).

> [NewsTank Energies](#) – 6/01/26

# INDUSTRIE

**Les ports français**, confrontés à l'urgence de la décarbonation d'ici 2050, font face à **un défi financier colossal estimé entre 75 et 110 Mds€**, incluant le transport maritime. Alors que **200 projets sont prêts à démarrer en 2026**, les acteurs du secteur (Armateurs de France, Groupement des Industries Navales, Union des Ports de France) alertent sur le risque de réduction d'une enveloppe de 90 M€ dans le **projet de loi de finances 2026**, ce qui ralentirait la transition et enverrait un signal contradictoire avec les ambitions écologiques et industrielles de la France. Parmi les priorités : **l'électrification des quais** (1 M€ d'ici 2030), la **réduction des émissions des industries portuaires** (35 MtCO<sub>2</sub>, dont 80 % d'origine fossile), et le **développement de solutions innovantes** (hydrogène, biocarburants, transport multimodal). Des projets concrets émergent, comme les **ferrys 100 % électriques** à Boulogne-Calais (45 M€ investis) ou **les quais électrifiés** au Havre (32 M€) et à Bordeaux (22 M€). Les **zones industrielles bas carbone** (Dunkerque, Fos-sur-Mer, Le Havre) servent de laboratoires, mais le financement public, via les recettes ETS, reste indispensable pour éviter un frein à la compétitivité et à la souveraineté maritime française.

> [Les Echos – 6/01/26](#)

Sur le **port du Havre**, les entreprises accélèrent leur transition électrique pour anticiper l'obligation européenne de branchement des navires à quai d'ici 2030. **Le terminal croisières a déjà électrifié ses 3 quais (32 M€ investis)**, évitant 15 000 à 20 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an, tandis que **les terminaux de porte-conteneurs préparent des investissements de 30 à 50 M€ pour s'équiper en bornes**. Les **acteurs logistiques** suivent le mouvement : **Arnal** a acquis ses premiers chariots 100 % électriques, **TIL (filiale de MSC)** modernise ses portiques et chariots cavaliers (60 déjà hybrides), et la **Générale de Manutention Portuaire (GMP)** vise 100 % de cavaliers hybrides d'ici 2027, avec une transition vers l'électrique à l'étude. Parallèlement, l'aménagement d'un chenal fluvial (prévu pour 2027) permettra de limiter le transport routier en favorisant les péniches. Une dynamique globale pour décarboner le port et réduire son empreinte environnementale.

> [Les Echos – 6/01/26](#)

Malgré l'urgence de la **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)**, qui exige de l'industrie française **un doublement du rythme de décarbonation d'ici 2030** (5,3 % de réduction annuelle des émissions au lieu de 2,2 % en 2025), **le secteur peine à accélérer, faute de débouchés pérennes et de visibilité économique**. Les investissements verts, coûteux et dépendants de technologies émergentes (hydrogène, captage de CO<sub>2</sub>,...), se heurtent à la concurrence internationale, aux écarts de coûts énergétiques entre pays, et à des retards dans les filières clés, comme l'hydrogène (dont les capacités ont été revues à la baisse en France, à hauteur de 4,5 GW installés d'ici à 2030, contre 6,5 GW initialement fixés). **L'électrification des procédés industriels progresse moins vite qu'anticipé**, comme en témoigne la révision à la baisse par RTE de ses prévisions de demande électrique d'ici 2035, notamment en raison des **incertitudes sur les prix de l'électricité** et des négociations toujours en cours avec EDF, qui freinent les engagements des industriels. Pour relancer la dynamique, **l'Europe mise sur des mesures protectionnistes** (tarifs douaniers, Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières, MACF) afin d'orienter la demande vers une offre locale décarbonée, mais ces choix risquent d'alourdir les coûts pour les industriels et les consommateurs, tout en fragilisant les relations commerciales.

> [www.lesechos.fr – 11/01/26](#)

Le gouvernement a confié au **député Raphaël Schellenberger** (Haut-Rhin, ex-LR) **une mission de 6 mois (janvier à juin 2026) pour identifier et lever les freins à l'électrification des industries françaises**, malgré un mix électrique déjà décarboné à 95 % et compétitif en Europe. Bien que **RTE ait recensé 50 projets industriels prêts à s'électrifier**, leur concrétisation bute sur des **obstacles réglementaires** (droit de l'urbanisme, de l'environnement, installations classées), **financiers** (accès aux capitaux, calibrage des aides publiques), et **techniques** (coûts comparatifs avec le gaz, raccordements). Selon le député le problème n'est pas l'offre (la France exporte 90 TWh/an), mais la demande, trop faible pour atteindre les objectifs de décarbonation (seulement +4 points de part d'électricité dans l'industrie depuis 1990, soit 36 % vs 32 %). Ses propositions, attendues dès mars 2026, devront inclure des pistes législatives ou réglementaires pour accélérer la transition, en ciblant notamment les **zones industrielles denses (Dunkerque, Le Havre) et les territoires diffus**, où les freins sont plus complexes. L'enjeu : éviter une désoptimisation du système électrique français et sécuriser les implantations industrielles.

> [Contexte – News Tank Energies – Le Figaro - 18/12/25 - www.lemoniteur.fr – 9/01/26](#)

**Le rapport "L'industrie rurale face à la raréfaction des ressources", de Magali Talandier, professeure en aménagement et urbanisme à l'Université Grenoble Alpes, et Manon Loisel, consultante et chercheuse en politiques publiques**, analyse les enjeux spécifiquement associés à la **gestion des ressources des territoires ruraux qui accueillent des industries**. Ceux-ci concentrent un tiers des emplois industriels français (1,1 million). Leurs élus jouent un rôle clé pour **concilier développement économique et préservation des ressources** (eau, foncier, énergie). Les défis sont multiples : manque de vision globale (perte de l'aménagement du territoire), temporalités divergentes entre entreprises et collectivités, et tensions accrues sur les ressources, notamment l'eau, où les industries (agroalimentaire, papeterie, etc.) entrent en concurrence avec d'autres usages (tourisme, résidentiel). **Les élus se retrouvent en position de médiateurs**, tout en accompagnant des projets sur-mesure (logements dédiés aux apprentis par ex., infrastructures, animation d'un réseau d'entreprises). Cette dynamique varie selon les régions (savoir-faire historique, ressources disponibles) et le manque d'ingénierie locale (expertise technique, juridique, financière), aggravé par la réduction des moyens des CCI et des départements. Pour affronter les pénuries de ressources, les auteurs proposent des stratégies d'adaptation : innovation (procédés sobres, boucles énergétiques locales), réactivation du paternalisme industriel (logements, mobilité, formation), et mobilisation de nouvelles ressources (biomasse, photovoltaïque, friches). Anticipation et coordination sont essentielles pour éviter que les pénuries (eau, énergie) ne deviennent des freins majeurs à la réindustrialisation.

Consultez le [Rapport](#) (source : <https://www.banquedesterritoires.fr>)

> [www.banquedesterritoires.fr - 18/12/25](#)

**Le coût des 6 réacteurs EPR2 d'EDF, estimés désormais à 72,8 Mds€ (en euros 2020, soit environ 83 Mds€ en 2025), a été révisé à la hausse de 30 %** par rapport aux premières estimations de 2021, en raison d'une augmentation des provisions pour risques et des retards dans la conception. Ce devis, qui exclut les frais financiers (pouvant porter la facture totale à plus de 100 Mds€), sera audité par l'État début 2026. EDF mise sur **une optimisation des délais** (70 mois pour le dernier réacteur) et **des économies d'échelle pour réduire les coûts**, avec un objectif de 70 €/MWh si 14 réacteurs sont construits. Cependant, le premier EPR2, prévu à Penly, ne sera mis en service qu'en 2038 (au lieu de 2035). En parallèle, **EDF devra financer l'usine Aval du Futur d'Orano à La Hague (50 Mds€)**, essentielle pour le recyclage des combustibles usés des EPR2. Malgré ces défis, le gouvernement et EDF comptent sur un prêt public bonifié (60 % des coûts) et un contrat pour différence (CFD, contrat à prix garanti par l'État, à 100 €/MWh) pour sécuriser le projet, tout en négociant avec Bruxelles une dérogation aux règles de concurrence.

> [Le Monde – 18/12/25 – Contexte – 19/12/25 - Usine Nouvelle – 12/01/26](#)

.../...



# BATIMENT - TERTIAIRE

Un décret du 29 décembre 2025 achève la **transposition en droit français de la Directive européenne 2023/1791 sur l'efficacité énergétique**. Ce texte complète l'ordonnance d'octobre dernier et introduit plusieurs mesures clés : l'**évaluation systématique de l'efficacité et de la sobriété énergétique pour les projets de grande ampleur et les plans/programmes** (intégrée aux évaluations environnementales), l'intégration des programmes chaleur/froid dans les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET), ainsi que des modalités renforcées pour les **analyses coûts-avantages** et le **suivi des performances énergétiques des centres de données**. Il facilite aussi la collecte des données sur la production, la distribution et la consommation d'électricité et de gaz, en modifiant le Code de l'énergie. Ce décret, adopté quelques semaines après la date butoir initiale, s'inscrit dans la **loi Dadue** de 2025 et vise à accélérer la transition énergétique en France, tout en alignant les obligations nationales sur les standards européens.

Consultez le [décret n° 2025-1382](#) du 29/12/2025 (source : JO du 30/12/2025)

> [www.lagazettedescommunes.com](http://www.lagazettedescommunes.com) – Contexte – 5/01/26

En France, **70 % des 4 100 piscines publiques sont obsolètes (plus de 25 ans) ou énergivores**, posant un défi majeur de rénovation et d'accès au service public, surtout dans les zones blanches (Allier, Alpes-de-Haute-Provence, Ardèche, Gers). Les collectivités, confrontées à des coûts exorbitants (50 M€ pour rénover les 5 piscines de la ville de Bordeaux, toutes construites il y a plus de 60 ans ; 6,1 M€ pour la reconstruction à neuf d'une piscine en Dordogne, avec à la clé un déficit d'exploitation annuel de 350 000 €), misent sur des solutions innovantes : **réseaux de chaleur renouvelable (Bordeaux, Brest), marchés de performance énergétique (15 M€ à Brest Métropole pour 672 000 € d'économies), ou modèles low-cost** (piscines à moins de 2 M€ proposées par la Fédération Française de Natation (FFN), ou location longue durée avec le dispositif Aqualib à 500 000 €/an, incluant maintenance et exploitation). En dehors des grands travaux, **l'installation de système de régulation et de gestion technique centralisée plus performants se généralise**. Malgré un marché dynamique (200 à 300 M€ de chiffre d'affaires annuel), les contraintes budgétaires et la hausse des coûts énergétiques (crise de 2022) freinent les projets, voire poussent certaines communes, comme Bruges (33), à renoncer à leurs constructions. Les élections municipales de 2026 pourraient relancer des initiatives, mais avec des projets plus sobres (bassins moins profonds, formes simplifiées) pour limiter les dépenses.

> [Les Echos](#) – 12/01/26

## POLITIQUE ÉNERGIE CLIMAT / ÉCONOMIE

Face à la stagnation du taux d'électrification de l'économie européenne (23 % depuis 10 ans) et en France, où 60 % de l'énergie consommée reste dépendante des énergies fossiles importées (coût : 50 à 70 Mds€/an), l'**Union Française de l'Électricité (UFE)** a présenté un plan stratégique de 50 mesures pour doubler le taux d'électrification d'ici 2050 (objectif : 50 %) et atteindre 32 % dès 2030. Parmi les propositions phares : la création d'un **Observatoire européen de l'électrification** pour suivre les progrès des États membres ; des **contrats tripartites** (financements privés garantis par l'État) pour accélérer l'adoption des pompes à chaleur et véhicules électriques ; et une **Banque européenne de la décarbonation industrielle** pour soutenir les coûts d'investissement et d'exploitation. L'UFE insiste aussi sur la **réforme de la fiscalité énergétique** (l'électricité étant aujourd'hui 4 à 11 fois plus taxée que les énergies fossiles en France). Pour faire de l'électricité le choix par défaut, la fédération propose d'instaurer un "**Score d'Impact Énergétique**" clair et lisible, afin d'orienter les consommateurs en fonction de critères tels que la pollution, les émissions de gaz à effet de serre ou la valeur ajoutée produite en Europe. En France, le plan propose la création d'**un guichet unique pour les industriels, la planification des pompes à chaleur** (8,8 millions visées d'ici 2030), **et des incitations fiscales** (bonus-malus sur les passoires thermiques, leasing social pour les PAC). Enfin, l'UFE souligne l'opportunité historique offerte par la surabondance d'électricité décarbonée (RTE) pour réindustrialiser la France, réduire la dépendance aux fossiles, et créer des emplois non délocalisables, tout en alignant la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3)** sur ces ambitions. La **Commission européenne**, qui doit publier son **plan d'action pour l'électrification au 1<sup>er</sup> trimestre 2026**, est appelée à renforcer les objectifs sectoriels dans les plans nationaux et à mobiliser les fonds européens pour rendre les solutions électriques accessibles.

Consultez le [Plan d'électrification de l'UFE](#) (source : <https://ufe-electricite.fr/en/electrification-action-plan-ufe/>)

> [www.environnement-magazine.fr](http://www.environnement-magazine.fr) / - 9/01/26 – Contexte – 8/01/26 – NewsTank Energies – 7/01/26

Les **Entreprises Publiques Locales (EPL)** jouent un rôle croissant dans le **développement des énergies renouvelables en France**, comme le révèle l'observatoire 2025 de la **FNCCR** et de la **Fédération des élus des Entreprises Publiques Locales (FedEpl)**. Depuis 2016, leur nombre a presque doublé (179 contre 97), et leur chiffre d'affaires cumulé a triplé, dépassant 4 Mds€ en 2025, avec une capitalisation proche du milliard d'euros. Portées par les **syndicats d'énergie**, ces structures, souvent des SEM, SPL ou SemOp, se concentrent à 80 % sur les énergies vertes, déployant des projets variés : éolien, solaire, méthanisation, BioGNV et hydrogène renouvelable, comme en Vendée (7 parcs éoliens, 100 centrales photovoltaïques) ou dans les Alpes-Maritimes, où Green Energy 06 a lancé la première grande centrale solaire au sol (11,5 MwC) du département. Agiles et ancrées localement, ces EPL permettent aux territoires de contourner les freins privés et d'accélérer la transition énergétique, malgré les interrogations sur la surproduction d'électricité soulevées par RTE.

> [www.lagazettedescommunes.com](http://www.lagazettedescommunes.com) – 17/12/26

La mission « **État efficace** » pilotée par Sébastien Lecornu prévoit une **réorganisation des directions et opérateurs publics dans le domaine de la transition écologique**, notamment pour clarifier les compétences du **Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE)** et rationaliser les agences d'Etat comme le **Cerema, l'Ademe, ou l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)**. Le Cerema, déjà en déficit structurel depuis 2024 (avec une dotation de l'État en baisse de 21 M€ entre 2025 et 2026), risque la cessation de paiement dès 2027, faute de solutions pérennes. Malgré une hausse de ses recettes propres (passées de 9 à 21 M€ grâce aux collectivités), l'établissement, qui a déjà supprimé 350 postes et réduit ses secteurs d'intervention, voit ses marges de manœuvre s'amenuiser.

> [www.lagazettedescommunes.com](http://www.lagazettedescommunes.com) – 11/12/25 – Contexte – 06/01/26